Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260311-2026_03_10_10-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2026_03_10_10

FEUILLET 2026_10

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026
12 membres en exercice
09 membres présents
11 votants
01 absent

L'an deux mille vingt-six le dix mars à vingt-heures heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe Maire, Frédéric PLET, adjoint, TURBOT Paule, RUZIC Olivier, DORNIOL Benoît, LAURENT Yann, PARMENTIER Alain, GAUTIER Bernard, JEAN-LE LAY Annic, conseillères et conseillers municipaux.

Procurations : LE GOFF Rémi à THEBAULT Christophe, LE NAOUR Nathalie à TURBOT Paule.

Absent : BRIAND Yvon

Secrétaire de séance : Benoît DORNIOL

OBJET : DESAFFECTATION D'UN ESPACE VERT ENHERBE SITUÉ A LA RESIDENCE KERILLIS

La commune de Camlez est propriétaire d'un espace vert enherbé situé à la résidence Kérillis. Aujourd'hui la commune ne souhaite pas conserver ce bien dans son patrimoine.

Afin de lui permettre de disposer de ce bien, en vue d'une cession, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la désaffectation de cette surface d'environ 530 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la désaffectation de cette surface d'environ 530 m² située à la résidence Kerillis.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à ce dossier y compris la modification du permis d'aménager du lotissement initial.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Christophe THEBAULT

